



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Mise en conformité de la source de St Ciriey et installation d'une pico-centrale hydroélectrique

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29- Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,5Mw	- La pico-turbine envisagée sera d'une puissance de 0,0008Mw soit 5600 fois sous la limite du seuil d'autorisation-concession, - Le débit turbiné alimentera la commune en eau potable et sera identique au débit prélevé jusqu'en 2020 avant travaux de réfection du réseau d'amenée

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

A la suite des travaux de réfection du réseau d'amenée d'eau potable réalisée en 2022/2023 portant sur la réfection du captage, la reprise du réseau et la construction d'un local technique accolé au réservoir d'eau potable pour y installer un traitement de l'eau, le SIVU se doit de lancer une enquête d'utilité publique pour régulariser le captage. Dans ce cadre, elle souhaite instruire concomitamment le dossier pour installer une pico-centrale hydroélectrique juste en amont du réservoir dans un ancien décanteur existant afin de produire l'énergie électrique actuellement perdue. Le prélèvement d'eau envisagé pour l'installation de la turbine est de 0,0007m³/s en sus de celui qui doit faire l'objet d'une régularisation pour le captage d'eau potable de 0,0008m³/s.

Le prélèvement sera taré et permanent avec un total de 0,0015m³/s.

La restitution du débit se fait en aval du réservoir à l'altitude NGF 781m, les débits turbinés seront restitués dans le torrent du Jabron via le talweg affluent alimenté à l'origine par les sources du Rocher et du Riou quasiment tariées.

Le prélèvement étant réalisé à 896m NGF, la charge brute théorique est de 115m NGF.

La turbine étant à installer dans le décanteur à la cote 787, la hauteur disponible sera de 109m.

La PMB (Puissance Maximale Brute) sera de : 0,0016Mw (1600 w)

$[9,81 \text{ (m/s}^2) \times 1,5 \times 10,3 \text{ (m}^3/\text{s)} \times 109 \text{ (m)}] / 10.000.000$

Avec un rendement de 50%, la puissance nette sera de 0,8Kw

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de déposer un dossier de déclaration au titre de l'article 1.3.1.0 de la LEMA pour régulariser l'ouvrage et le prélèvement d'eau potable existant réalisé antérieurement, et d'autoriser l'installation d'une turbine.

L'eau provient du captage existant de Saint Ciriey à 1Km environ en amont du réservoir de Curel.

La pico-turbine serait installée dans un décanteur existant shunté provisoirement dans l'attente de l'installation de la turbine et situé juste en amont du réservoir (+3m).

La turbine permettra de produire de l'électricité pour les équipements du réservoir et/ou sera réinjectée sur le réseau.

Avant les travaux sur le réseau d'eau potable de 2022, l'eau du captage transitait via le décanteur.

Dans le présent projet, il est prévu que l'eau transite à nouveau via ce décanteur où sera installée la turbine avant d'alimenter le réservoir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Tous les ouvrages de génie civil existent et ont été prévus pour recevoir cette turbine : fourreaux et tuyaux de liaison entre le réservoir et le décanteur, décanteur existant à reconvertir en chambre sèche dans lequel sera installé la turbine et d'où s'évacuera le trop-plein non appelé vers le réservoir.
L'armoire électrique et les batteries seront installées dans le local technique du réservoir.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La pico centrale servira à alimenter en électricité les équipements électrique du réservoir et sera éventuellement réinjecter sur le réseau.
Le prélèvement est continu et permanent.
Sur la base du prélèvement maximum demandé, le volume annuel prélevé est estimé à 47 300m³ : (1,5l/s x 3,6 x 24h x 365j) dont 15.000m³ pour l'eau potable
La turbine sera installée sur le réseau d'aménée en amont du réservoir. Elle sera installée en by-pass pour pouvoir éventuellement y effectuer des interventions sans l'alimentation en eau potable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une enquête unique doit être lancée pour régulariser le captage de Saint Ciriey concernant les périmètres de protection, le prélèvement d'eau potable, les accès au captage.

Un dossier loi sur l'eau a déjà été établi au titre de la rubrique 1.1.1.0 avant la réfection du captage en 2022 puis un nouveau, qui sera joint à l'enquête, sera déposé au titre de la rubrique 1.3.1.0 pour demander le prélèvement d'un débit de 1,5l/s (5,4m³/h)

A noter qu'en raison de la très faible dimension des équipements, le débit demandé reste inférieur à 8m³/h même avec la pico-centrale.

Le dossier n'est donc soumis qu'à DECLARATION quand bien même il est situé en ZRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Prélèvement maximal (m ³ / an)	47 300
Débit instantané turbiné maximal (m ³ /s)	0,0015
Restitution dans le milieu (m en aval)	115
Puissance Maximale Brute (MW)	0,0016

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE « Bassin versant du Jabron » arrêté interdépartemental du 31 juillet 2018 (Bassin hydrographique Rhône méditerranée)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1,5 Km sur l'autre versant du Jabron FR 8201694
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau de 0,7 l/s en sus de l'eau potable qui sera restitué en intégralité au Jabron sans traitement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. § 4.2 Une partie de l'eau turbinée alimentera le réservoir d'eau potable, l'autre sera rejetée au trop-plein. Tous les matériaux déjà posé en attente entre la turbine et le réservoir disposent d'une ACS (Attestation de Conformité Sanitaire)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrage existant. Débit identique depuis 2003
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sismicité Niveau 3 modérée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pico-turbine envisagée de type IREM est généralement installée dans les locaux d'habitation	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau prélevée sera restituée en aval après la turbine et se rejettera dans un talweg restituant l'eau au Jabron (situation inchangée depuis 2003)
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu naturel. Talweg existant alimenté à l'origine par des sources quasiment taries depuis

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le prélèvement demandé servira à la turbine et à l'eau potable.

Un seul et même dossier loi sur l'eau sera établi pour ces incidences et soumis à enquête dans le cadre de l'enquête unique même s'il s'agit d'une DECLARATION.

Les incidences déjà évoquées dans le dossier loi sur l'eau déposé au titre de la rubrique 1.1.1.0 préalablement aux travaux de réfection du captage sont faibles à nulle, voir positive, en transformant l'énergie hydraulique actuellement perdue en énergie électrique.

De fait, aucune observation n'a été effectuée sur ce dossier initial par la police de l'eau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Au titre de la loi sur l'eau :

La restitution des débits prélevés se fait au même endroit que le rejet historique. Il permettra même de maintenir de l'eau dans un talweg initialement à l'origine de sources quasiment tariées depuis.

Le débit de prélèvement sera limité à 0,0015 l/s dont 0,0008 l/s sont dédiés à l'eau potable

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ouvrage dans lequel sera installée la turbine est déjà existant.

Seule la turbine est à installer et n'aura pas d'effets négatifs sur la santé humaine ou l'environnement (ACS).

Les travaux nécessitent peu de moyens et de matériel. Le temps de chantier sera court (5 jours maximum) et sera mené à l'automne pour éviter tout dérangement. Les talwegs en aval de l'ouvrage et du captage ne sont pas répertoriés comme des cours d'eau (carto2.geo-ide) et connaissent des discontinuités, ce qui rend la présence d'une faune piscicole peu probable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si la turbine est projetée, le prélèvement d'eau restera quant à lui très faible et identique à celui prélevé depuis 20 ans pour l'eau potable. A ce titre, le projet n'est soumis à DECLARATION Loi sur l'Eau. Il a déjà fait et fera l'objet d'une évaluation des incidences sur l'eau et les milieux aquatiques. Ce projet est conforme aux documents cadres sur l'eau et les incidences environnementales sont minimales, voir positives.

Dans ce cadre, le projet ne générant pas de bruit, pollution lumineuse, changement de destination des sols, vibrations, ..., la plus-value d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire car les volets susceptibles d'être impactés par le projet sont traités dans le dossier loi sur l'eau sous le régime de la DECLARATION.

D'ailleurs, compte tenu de la très faible importance du projet, si une évaluation environnementale était exigée, le projet ne serait pas réalisé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. (Cf. § 3 du présent Cerfa)	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. (Cf. Annexe 5)	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau (Cf. Annexe 5)	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PELLEGRIN

Prénom Laurent

Qualité du signataire Chef de projet du BE SAUNIER Infra

À GAP

Fait le 23/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)